

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
CATAMARANTS 2025-2028**

**CHAMPIONNAT D'ILLE ET VILAINE
29 mars 2025 – BAIE DE SAINT MALO
Autorité Organisatrice : Société Nautique de la baie de Saint Malo
Grade : 5B**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **la salle de cours du Club de Bon Secours**.

3. PROGRAMME DES COURSES

3.1 Dates des courses :

Date	Classe
29 mars 2025	16 pieds 15.5 pieds 15 pieds 14 pieds

3.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **14h00**

3.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

4. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pour les **14 et 15 pieds** : flamme verte

Pour les **15.5 et 16 pieds** : flamme violette

5. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

6. LES PARCOURS

6.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées.

6.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- 14 et 15 pieds: **un tour**

- 15.5 et 16 pieds: **deux tours**



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

7. MARQUES

Départ	Parcours	Arrivée
Marque 3 : Conique blanche	1 : Cylindrique jaune 2 : Conique Blanche 3 : conique blanche	Cylindrique (Frite) jaune

8. LE DEPART

8.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant **un pavillon orange sur le bateau du comité** de course à tribord et la **bouée conique blanche** à bâbord.

9. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mat du bateau comité arborant un pavillon bleu à Bâbord et la bouée d'arrivée cylindrique jaune à tribord

10. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la **pénalité d'un tour**.

11. DEMANDES D'INSTRUCTION

11.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

11.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans **le bureau du Club de Bon Secours**.

11.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le bureau du club de Bon Secours. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

12. CLASSEMENT

12.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

12.2 Courses retirées

- Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

- Quand trois ou plus courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

14. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Le CANAL VHF qui sera utilisé est le 72

15. DECISION DE COURIR

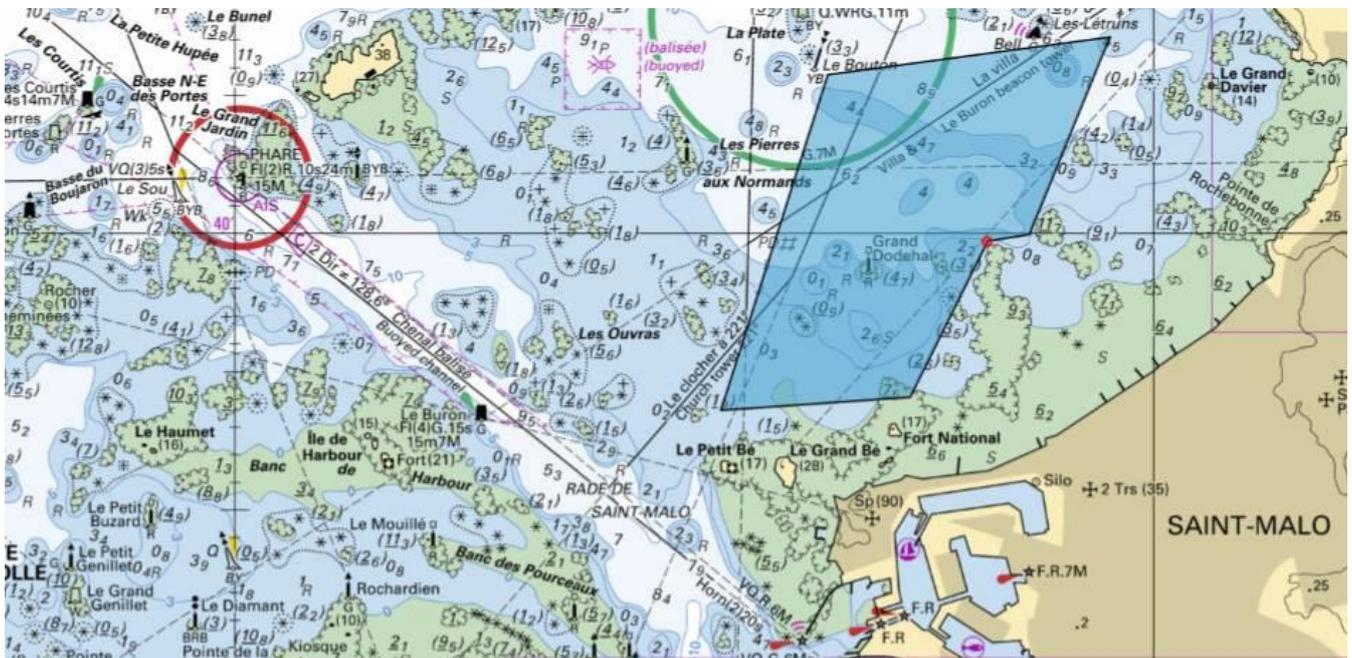
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Le Roux Yann

Présidente du jury : Le Roux Mathilde

ANNEXE ZONES DE COURSE

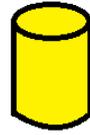
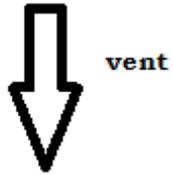


Marée

Basse mer 14h05 0.74m

Pleine mer 19h27 12.69m

ANNEXE PARCOURS



1



2



3



Arrivée

- 15.5 et 16 pieds : 2 tours = D-1-2-3-1-2-3-A
- 14 et 15 pieds : 1 tour = D-1-2-3-A